

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 MARS 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit s'est réuni le 05 mars 2026, à vingt heures 30 minutes, à l'Hôtel de Ville, et a examiné les délibérations suivantes :

N° DCM	OBJET DE LA DELIBERATION	Pour	Contre	Abst.
2026-03-009	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2026	20	0	0
2026-003-010	Approbation des comptes de gestion 2025	20	0	0
2026-003-011	Approbation des comptes administratifs 2025.	19	0	0
2026-003-012	Bilan des cessions et acquisition 2025	20	0	0
2026-003-013	Affectation des résultats de l'année 2025	20	0	0
2026-003-014	Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) au titre de l'année 2026.	20	0	0
2026-003-015	Application de la fongibilité des crédits.	20	0	0
2026-003-016	Taux d'imposition pour l'exercice budgétaire 2026.	20	0	0
2026-003-017	Attribution des subventions aux associations Saint-Vitoises.	15	0	0
2026-003-018	Budgets primitifs pour l'exercice 2026.	20	0	0
2026-03-019	Convention entre la commune et le Comité d'Oeuvres Sociales (COS) des agents de la ville de Saint-Vit relative à la subvention de fonctionnement 2026	20	0	0
2026-03-020	Convention entre la commune et l'association « U.S.S.V. Football » relative à la subvention de fonctionnement 2026	20	0	0
2026-03-021	Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	20	0	0

2026-03-022	Fonds de concours – route d'Ougney	20	0	0
2026-03-023	Convention Projet Urbain Partenarial (PUP) « rue du Moulin à Vent »	20	0	0
2026-03-024	Cession d'un terrain ayant un intérêt archéologique	20	0	0
2026-03-025	Cession foncière en vue d'une régularisation parcellaire	20	0	0
2026-03-026	Projet îlot des Fontaines : répartition de l'enveloppe financière liée au dispositif Centralité en milieu rural et attribution d'une subvention exceptionnelle à LOGE GBM	20	0	0
2026-03-027	Modification de l'article 2 de la délibération portant instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (IFSE) et des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.	20	0	0

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie.

Liste affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la commune, le 6 mars 2026.

